

Fédération
des CPAS



Délestage et maisons de repos

Jean-Marc Rombeaux
Namur - novembre 2014

« Le white-out est un des pires cauchemars des explorateurs polaires. Soumise à des vents violents, la neige vole dans tous les sens et la frontière entre ciel et terre s'estompe. Face à un véritable mur blanc, l'aventurier est comme pétrifié. Où poser le pied ? Comment garder l'équilibre ? Il risque, aussi, d'y perdre la raison. Allons-nous à notre tour, perdre pied et la raison face au black-out électrique qui menace le pays ? »

*(Black-out électrique : perdre pied ou réagir ?
Philippe Lamotte, En marche, 6.11.2014, p. 3.*

Objectif général

La possibilité d'un délestage électrique suscite pas mal de points d'interrogation.

La visée circonscrite et pragmatique est de répondre à la question suivante:

en cas de délestage,

que fait-on pour que cela se passe au mieux?

Le délestage est déjà une réalité dans nombre de Pays du Sud



Le délestage est une panne électrique

- dont le moment est prévu;
- dont la durée est (en principe) prévue.

Une panne électrique,
ce n'est pas un phénomène inédit

Le délestage rappelle

- la dépendance à l'énergie,
- l'intérêt collectif des économies d'énergie (la bonne énergie est celle que l'on n'utilise pas)
- que l'énergie nucléaire n'est pas si fiable

Dans le plan délestage il y a une priorité

Pour les hôpitaux et les centres de soins
(AR 13.12.2002, art. 312)

Le Secteur défend que les MR et MRS sont des centres de soins.

Il l'a écrit à la nouvelle Ministre de l'énergie
(<http://www.uvcw.be/espaces/cpas/80.cfm>)

Il y a une circulaire de 2013 (2014) de la Région sur le délestage

Le Secteur a exprimé son avis sur celle-ci
en 2013.

Il l'a réitéré dans un courrier du 6 novembre
2014.

(<http://www.uvcw.be/espaces/cpas/80.cfm>)

Des questions sur celle-ci pourront être posées.